

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 72-116/SG/AI portant autorisation de loterie au profit des œuvres sociales de la 13e D.B.L.E. (Camerone).

n° 72-116/SG/AI

Ministère
MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

Date de publication
28 janvier 1972

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1972

Date du numéro
10 février 1972

TEXTE INTÉGRAL

Article premier, — M. le lieutenant-colonel Buonfils, commandant la 13° demi-brigade de Légion étrangère, est autorisé à organiser une tombola de dix mille (10.000) billets de deux cents francs (200) l'un, dont le produit sera exclusivement affecté aux œuvres de la 13° D.B.L.E. Art. 2. — Le tirage aura lieu le samedi 6 mai 1972 à 17 h, à Gabode, Djibouti. Art. 3. — Le contrôle de la loterie sera assuré par une commission comprenant: — Le chef du service des Affaires administratives ou son remplaçant (président) ; — Le trésorier-payeur du territoire ou son remplaçant (membre) ; — Le lieutenant-colonel Buonfils ou son remplaçant (membre). Art. 4.— M. le lieutenant-colonel Buonfils est tenu de se conformer strictement aux dispositions contenues dans la délibération n° 500/6°L du 10 juin 1968 portant réglementation des loteries.